

ment. Il appartient au groupe constitutionnel, et vota avec la majorité monarchiste, notamment pour la dissolution de la Chambre des députés en juin 1877. Au renouvellement triennal du 5 janvier 1879, M. Salmon échoua avec 246 voix (649 votants). Il ne fut pas plus heureux le 6 janvier 1885, avec 288 voix (855 votants). Officier de la Légion d'honneur et membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, il a publié encore : *De la construction des maisons d'école* (1860) ; *Etude sur le comte de Serre* (1864), etc.

SALMON (LUCIEN), représentant en 1849, né à Couflans (Moselle) le 30 mai 1802, mort à Couflans le 20 août 1859, était propriétaire dans la Meurthe, où il s'occupait d'agriculture, en même temps que de politique. Républicain, il fut élu, le 13 mai 1849, le 7^e sur 9, par 27,695 voix (85,081 votants, 122,416 inscrits), représentant de la Meurthe à l'Assemblée législative. Ses huit collègues du même département appartenant à l'opposition monarchiste ; lui, siégea à la Montagne, et vota avec la minorité démocratique contre l'expédition de Rome, contre la loi Falloux-Pariou sur l'enseignement, contre la loi restrictive du suffrage universel. Il protesta contre le coup d'Etat du 2 décembre 1851, et ne reparut plus sur la scène politique.

SALMON. — Voy. CHASTELLIER (COMTE DU).

SALNEUVE (MATHIEU-MARIE-CLAUDE), représentant en 1871, sénateur de 1876 à 1889, né à Aigueperse (Puy-de-Dôme) le 15 janvier 1815, mort le 18 septembre 1889, fit ses études au collège Bourbon, fut reçu licencié en droit en 1836, et docteur en 1841. Inscrit au barreau de Riom la même année, il entra dans la magistrature, le 28 février 1847, comme juge-suppléant au tribunal de Riom, devint successivement substitut, procureur de la République, juge, puis juge d'instruction à Riom, et, le 21 octobre 1865, vice-président du tribunal de Clermont-Ferrand. Lors du procès de l'Indépendant du centre, poursuivi pour la part qu'il avait prise à la souscription Baudin (1869), M. Salneuve prononça l'acquiescement de ce journal. Au 4 septembre 1870, il refusa le poste de procureur-général, fut président du comité de la défense dans son département, obtint, sans être élu, le 8 février 1871, comme candidat à l'Assemblée nationale dans le Puy-de-Dôme, 39,576 voix sur 96,000 votants, et, à l'élection complémentaire du 2 juillet suivant, motivée par la démission de M. Girod-Pouzol, fut élu représentant du Puy-de-Dôme, par 67,743 voix sur 92,015 votants et 170,459 inscrits, contre 22,985 à M. Auberjon, conservateur. Il prit place à la gauche républicaine, soutint la politique de Thiers, et vota contre la pétition des évêques, contre le pouvoir constituant, pour le service de trois ans, contre la démission de Thiers, contre le septennat, contre le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles. Il avait été admis à la retraite comme magistrat, le 8 août 1874, avec le titre de vice-président honoraire. Le 30 janvier 1876, il fut élu sénateur du Puy-de-Dôme par 286 voix sur 569 votants. Il siégea à gauche dans la Chambre haute, soutint la politique scolaire et coloniale des ministères républicains, fut réélu, au renouvellement triennal du 8 janvier 1882, par 421 voix sur 664 votants, se prononça pour l'expulsion des princes, et, en dernier lieu, pour le

rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure de la haute cour contre le général Boulanger. On a de lui : *Le respect de la loi sous la République* (1877) ; *Des lois constitutionnelles et de leur application* (1875).

SALOMON (HENRI), député de 1876 à 1885, né à Massignac (Charente) le 21 mars 1831, était avoué à la cour d'appel de Poitiers, conseiller municipal de cette ville et conseiller d'arrondissement, lorsqu'il fut élu, comme candidat républicain, le 20 février 1876, député de la 1^{re} circonscription de Poitiers, par 5,922 voix (11,679 votants, 15,247 inscrits), contre 5,568 à M. Ernoul. Il prit place au centre gauche, et fut l'un des 363 députés qui, au 16 mai, refusèrent de voter l'ordre du jour de confiance demandé par le ministère de Broglie. Réélu, le 14 octobre 1877, par 6,813 voix (12,806 votants, 15,784 inscrits), contre 5,920 à M. Ernoul, et, le 21 août 1881, par 7,325 (9,779 votants, 16,763 inscrits), il continua de siéger dans la majorité républicaine, et soutint de ses votes la politique scolaire et coloniale des ministères opportunistes. Après avoir échoué comme candidat au Sénat dans la Vienne, le 8 janvier 1882, avec 167 voix sur 375 votants, et le 15 février 1885, avec 329 voix sur 693 votants, contre 365 à l'élu, M. de Beauchamp, il a été nommé conseiller à la cour d'appel de Poitiers, en janvier 1886.

SALOMON DE LA SAUGERIE (GUILLAUME)-ANNE, député en 1789, né à Orléans (Loiret) en 1749, mort à Orléans le 6 avril 1795, était avocat à Orléans quand il fut élu, le 26 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage d'Orléans, avec 97 voix sur 165 votants. Il fut adjoint au doyen des communes, fut commissaire pour les conférences relatives à la réunion des trois ordres, prêta le serment du Jeu de paume, fit partie des comités de vérification, de rédaction, des rapports, féodal, des recherches, devint inspecteur des bureaux de l'Assemblée, fut chargé, avec Camus et Emery, de recueillir les notes destinées à présenter les travaux de l'Assemblée avant sa constitution, s'éleva contre la lecture des protestations de plusieurs députés, fut rapporteur du comité institué pour examiner les troubles des provinces, fut nommé secrétaire de l'Assemblée le 10 novembre 1789, et, comme tel, chargé de la rédaction des procès-verbaux depuis le 6 mai, réclama à la tribune contre un pamphlet imprimé sous son nom, fit part de la fermentation causée à Orléans par la circulation des grains, et fut appelé aux fonctions de commissaire-inspecteur des Archives (29 septembre 1790). Il ne reparut plus sur la scène politique après la session.

SALVAGE (JEAN-FÉLIX-AUGUSTIN), député en 1791, au Corps législatif en 1807, et représentant aux Cent-Jours, né à Saint-Martin-Valmeroux (Cantal) le 14 juillet 1762, mort à Saint-Martin-Valmeroux le 26 novembre 1843, « fils à sœur Pierre-Paul Salvage, seigneur de Dauzets, et à mademoiselle Marianno Fenouliac de Prades », était homme de loi à Saint-Martin-Valmeroux au moment de la Révolution. Il embrassa les principes, devint administrateur du district, et fut élu, le 30 août 1791, député du Cantal à l'Assemblée législative, le 7^e sur 8, par 156 voix (303 votants). Il fut

membre adjoint au comité des lettres de cachet et assista à la cérémonie en l'honneur de Simonneau le 2 juin 1792. Sous le Directoire, il devint administrateur du département du Cantal, puis président du canton, et fut nommé, le 28 floréal an VIII, suppléant au tribunal civil de Mauriac. Maire de Saint-Martin-Valmeroux, chevalier de la Légion d'honneur et juge, il fut élu, le 1^{er} février 1807, par le Sénat conservateur, député du Cantal au Corps législatif, d'où il sortit en 1811. Le 13 mai 1813, le grand collège du Cantal l'élut représentant à la Chambre des Cent-Jours, par 61 voix (110 votants, 209 inscrits). Destitué de ses fonctions judiciaires à la seconde Restauration, il redevenu maire de Saint-Martin-Valmeroux en 1830 et remplit cette charge jusqu'à sa mort.

SALVAGE (FÉLIX-PAUL-MARIE), député de 1831 à 1848, né à Saint-Martin-Valmeroux (Cantal) le 25 août 1796, fils du précédent, fit son droit et prit place aux barreaux de Mion et de Clermont. Ses idées libérales et son opposition à la Restauration lui valurent d'être élu, le 5 juillet 1831, député du 3^e collège du Cantal (Mauriac), par 110 voix (211 votants, 258 inscrits), contre 53 à M. Roquecave de Thuret, ingénieur en chef à Clermont-Ferrand. Réélu successivement dans le même collège, le 21 juin 1834, par 129 voix (242 votants, 277 inscrits), contre 110 à M. de Thuret; le 4 novembre 1837, par 172 voix (260 votants, 313 inscrits), contre 89 à M. de Tournemine; le 2 mars 1839, par 190 voix (261 votants); le 9 juillet 1842, par 161 voix (313 votants, 355 inscrits), contre 117 à M. de Miramon; le 1^{er} août 1846, par 282 voix (291 votants, 431 inscrits), il siégea d'abord au centre gauche, mais ne tarda pas à devenir ministériel; il fut vice-président de la Chambre. Absent lors de la discussion de l'adresse de 1839, il vota pour la dotation du duc de Nemours, pour les fortifications de Paris, pour le recensement, contre les incompatibilités, contre l'adjonction des capacités, et pour l'indemnité Pritchard. Président du tribunal civil de Mauriac en 1837, conseiller général du Cantal pour le canton de Salers en 1845, et chevalier de la Légion d'honneur, il quitta la vie politique à la révolution de 1848.

SALVANDY (NARCISSE-ACHILLE, COMTE DE), député de 1830 à 1831, de 1833 à 1848 et ministre, né à Condom (Gers) le 11 juin 1795, mort à Graveron (Eure) le 16 décembre 1856, fit, comme boursier, ses études classiques au lycée Napoléon à Paris, d'où, pour ne pas faire une punition qui venait de lui être infligée, il s'échappa en 1813, et s'engagea dans les gardes d'honneur. Il prit une part active, en 1813 et 1814, à la guerre de Saxe et à la campagne de France, et fut promu adjudant-major. Entré dans la maison militaire du roi, lors du retour des Bourbons, il suivit, peu après, les cours de l'École de droit, et publia, pendant les Cent-Jours, quelques brochures libérales. Dévot dès lors au parti constitutionnel, il fit paraître, sous ce titre : *la Coalition et la France* (1816), un écrit des plus vifs contre l'occupation étrangère. Les alliés réclamèrent son arrestation; mais le roi refusa, et, après l'évacuation du territoire, le duc de Richelieu le nomma maître des requêtes au conseil d'Etat. Il collabora, vers la même époque, au *Journal des Débats*, soutint la politique du duc Decazes et se montra hostile aux tendances des « ultras ». Aussi fut-il destitué de ses fonctions de conseiller d'Etat par M. de Peyronnet, en 1821. Il

se démit, deux ans après, du grade d'officier d'état-major qu'il occupait depuis 1815, et entreprit contre les royalistes d'extrême-droite une vigoureuse campagne. Adversaire déterminé du ministère Villèle, il donna en 1824 un roman historique, *Don Alonso ou l'Espagne, histoire contemporaine*, qui eut un vif succès. Il publia encore : *les Funérailles de Louis XVIII* (1824); *De l'émancipation de Saint-Domingue* (1825); *la Vérité sur les marchés Ouvrard* (1825); *Discussion de la loi du sacrilège* (1826); *Les Amis de la liberté de la presse* (1827); *Insolences de la censure* (1827); *Histoire de Pologne avant et sous le roi Sobieski* (1827-1829), ouvrage dans lequel de nombreuses erreurs attestent une étude très insuffisante du sujet. L'avènement du cabinet Martignac acheva de mettre en évidence M. de Salvandy; il fut chargé, après avoir été réintégré au conseil d'Etat (1828), de soutenir le projet de code militaire devant la Chambre des pairs; il donna sa démission à l'avènement du ministère Polignac, malgré les instances de Charles X. C'est dans la conversation qu'il eut à ce sujet avec le roi qu'il aurait prononcé un de ses mots historiques : « Je ne reculerai pas d'une semelle », lui disait Charles X. — « Puisse à Dieu, répliqua-t-il, que Votre Majesté ne soit pas forcée de reculer d'une frontière. » Au mois de juin 1830, au cours d'une fête donnée au Palais-Royal, par le duc d'Orléans à son beau-frère le roi de Naples, M. de Salvandy adressa au duc d'Orléans le mot célèbre : « Voilà, Monseigneur, une fête toutenapolitaine; nous dansons sur un volcan ! » S'il ne désira pas la révolution de juillet, il la prépara par ses articles au *Journal des Débats*, d'une vivacité d'expressions et d'une pénétration remarquables. Rallié à la révolution de juillet une fois accomplie, il reprit sa place au conseil d'Etat réorganisé, et fut élu, le 21 octobre 1830, député du 3^e collège de la Sarthe (la Flèche) par 118 voix (222 votants, 308 inscrits), en remplacement de M. Bourdon du Rocher, démissionnaire. Il siégea au centre, s'associa dès lors à tous les actes du parti conservateur, s'opposa aux propositions à tendance démocratique, et reprocha au ministère d'avoir manqué d'énergie pendant les journées du 13 et du 14 février 1831. Non réélu au renouvellement général de cette année, il publia des brochures contre le parti avancé et intervint en faveur des derniers ministres de Charles X. Le 7 novembre 1833, le 1^{er} collège de l'Eure (Evreux), par 177 voix (312 votants, 434 inscrits), contre 153 à M. Treilhard, ancien préfet, le renvoya à la Chambre. Il remplaça M. Du Meilol, décédé. Rapporteur de la loi dite de disjonction, il ne cessa de voter avec la majorité conservatrice, et obtint encore sa réélection le 21 juin 1834, par 188 voix (354 votants, 424 inscrits), contre 161 à M. Jacques Lafitte. En 1835, il succéda à Parseval-Grandmaison comme membre de l'Académie française. Lors de la formation du cabinet Molé (15 avril 1837), il accepta le portefeuille de l'Instruction publique, qu'il conserva jusqu'en mars 1839. Le 26 mai 1837, il avait été remplacé comme député par M. Trutat. Mais il reentra au parlement le 1^{er} juillet suivant comme l'élu du 4^e collège d'Eure-et-Loir (Nogent-le-Rotrou), par 165 voix sur 292 votants, contre 66 à M. de Turin, en remplacement de M. Langlois d'Amilly, nommé préfet. Son mandat lui fut encore renouvelé le 4 novembre de la même année, par 180 voix (230 votants, 308 inscrits); puis le 2 mars 1839, par 155 voix (272 votants). Le même jour il était également élu dans le

3^e collège du Gers (Lectoure), par 166 voix sur 327 votants, contre 157 au général Subervie. Il opta pour Nogent-le-Rotrou et fut remplacé à Lectoure par le général. Pendant son passage au ministère, M. de Salvandy améliora le traitement des professeurs, institua des chaires de littérature étrangère dans les départements, et distribua des subventions aux gens de lettres. Il devint ensuite vice-président de la Chambre, et fut nommé, en 1841, ambassadeur en Espagne : à cette occasion, l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou le confirma dans son mandat de député par 155 voix (256 votants), contre 39 à M. Maunoury et 38 à M. de Fougerais. Réélu à Nogent-le-Rotrou, le 9 juillet 1842, par 163 voix 222 votants, il opta pour Lectoure qui lui avait donné, le même jour, 203 voix contre 159 au général Subervie, lequel le remplaça à Nogent ; il observa, dans certaines questions, une attitude plus indépendante, et fut nommé ambassadeur à Turin (1843) et grand-croix de la Légion d'honneur. N'ayant pas voté la « fétrisation » contre les députés qui étaient allés à Belgrave-Square, il en reçut du roi de vifs reproches dans une visite aux Tuileries, et donna sa démission d'ambassadeur. L'incident fut même porté à la tribune par Thiers, comme inconstitutionnel. M. de Salvandy rentra cependant dans le cabinet Guizot, du 1^{er} février 1845 au 22 février 1848, comme ministre de l'Instruction publique en remplacement de M. Villemain, et, pour la dernière fois, fut réélu député le 1^{er} août 1846 : à Lectoure, par 239 voix contre 50 à M. Boubée et 12 au général Subervie, et à Evreux par 339 voix (572 votants, 704 inscrits), contre 232 à Dupont de l'Eure. Pendant son dernier ministère, il reconstitua le conseil d'Instruction publique, créa l'École d'Athènes, restaura l'École des Chartes et présenta divers projets de loi sur la réorganisation des Ecoles de droit et de médecine, et sur l'enseignement secondaire. La révolution de 1848 renvoya M. de Salvandy à la vie privée. Après quelques années passées hors de France, il revint à Paris, resta en relations avec les chefs de l'ancien parti conservateur, prit part aux tentatives de fusion des deux branches des Bourbons, et se fit nommer président de la Société d'agriculture du département de l'Eure, où il possédait le château de Graveron ; c'est là qu'il mourut en 1856. M. Guizot, qui ne goûtait pas son genre d'esprit, a dit de lui : « Il avait bien des qualités, et il fallait qu'il en eût beaucoup, pour être arrivé à tout, avec tant de ridicules. » On a encore de lui : *Lettres de la girafe au pacha d'Egypte* (1831); *Discours prononcé pour la réception de Victor Hugo à l'Académie française* (1841); *Rapport au roi sur l'état des travaux exécutés depuis 1835 jusqu'à 1847 pour le rattachement et la publication des documents inédits relatifs à l'histoire de France* (1847), etc.

SALVANDY (PAUL, COMTE DE), représentant en 1871, né à Paris le 13 juillet 1830, fils du précédent, fit ses études au collège Henri IV, et dut à son nom d'être nommé secrétaire du préfet de la Haute-Loire. Il quitta cette situation au coup d'Etat de 1851, revint à Paris terminer son droit, fut reçu avocat, devint secrétaire de la conférence des avocats, et obtint le diplôme de docteur en droit (1855) avec une thèse sur *L'histoire et la législation des gains de survie, entre époux*. Il entra à l'administration du chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée, devint membre du conseil d'administration de la compagnie, et, pendant le siège de Paris (1870-1871), fit partie du 19^e ba-

tillon de la garde nationale. Fils propriétaire dans l'Eure, il fut élu, le 8 février 1871, représentant de ce département à l'Assemblée nationale, le 6^e sur 8, par 40,114 voix (59,719 votants, 122,706 inscrits). Partisan de la politique de Thiers, il s'inscrivit au centre gauche, et vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre la chute de Thiers, contre le septennat, contre le ministère de Broglie, pour les amendements Wallon et Pascal Duprat, pour les lois constitutionnelles. Il avait pris la parole (septembre 1871) sur la question du transport des journaux. Il ne se représenta pas dans l'Eure aux élections du 29 février 1876. On a de lui : *Les chemins de fer devant l'opinion publique* (1866).

SALVAT (JEAN-FRANÇOIS-XAVIER), représentant en 1813 et en 1819, né à Peyruis (Basses-Alpes) le 10 octobre 1791, mort à Peyruis le 28 juillet 1859, fils d'un chirurgien militaire, venait d'être reçu avocat, lorsqu'il s'enrôla dans le 4^e régiment des gardes d'honneur créés après la campagne de Russie. Il y fit les campagnes de 1813 et de 1814, comme brigadier et maréchal-des-logis. Il quitta la France après la chute de l'empereur (1814), se fixa, comme avocat, dans l'île de France, et, après un voyage aux Indes et à Sainte-Hélène, revint en France en 1824, et s'établit comme propriétaire-agriculteur dans le Loire-et-Cher (1825). Il y fit de l'opposition libérale sous la Restauration, devint président de la Société d'agriculture de Blois, et fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Loire-et-Cher à l'Assemblée constituante, le 6^e et dernier, par 24,056 voix (60,931 votants, 66,677 inscrits). Il siégea à gauche, fit partie du comité de l'agriculture, et vota avec les républicains modérés, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'abolition de la peine de mort, pour l'amendement Grévy, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavagnac, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs (la resto du temps en congé). Réélu, le 13 mai 1849, représentant du même département à la Législative, le 1^{er} sur 5, par 30,551 voix (51,330 votants, 71,000 inscrits), il prit place dans la minorité démocratique, se prononça contre les lois restrictives et répressives, contre la politique de l'Elysée, et rentra dans la vie privée au 2 décembre 1851. Sous l'Empire, M. Salvat réunit, le 22 juin 1857, comme candidat indépendant au Corps législatif dans la 1^{re} circonscription de Loire-et-Cher, 1,248 voix contre 10,725 au candidat officiel élu, M. Clary.

SALVERTE (JEAN-MARIE-EUSTACHE BACONNIÈRE DE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Paris le 26 mars 1768, mort à Paris le 10 décembre 1827, « fils de Jean-Marie-Eusèbe Baconnière de Salvarte, administrateur général des domaines, et de Elisabeth Fauro », fut d'abord adjoint à son père dans l'administration des domaines. Il en sortit à la Révolution, y rentra, sous le Consulat, comme directeur de la comptabilité, et fut mis à la retraite en 1818. Le 10 mai 1815, il avait été élu, dans le grand collège de la Seine, par 79 voix (108 votants, 216 inscrits) représentant à la Chambre des Cent-Jours. On a de lui un *Examen des budgets pour 1818*. — *Des directions des Finances* (1818).

SALVERTE (ANNE-JOSEPH-EUSÈBE BACONNIÈRE DE), député de 1828 à 1839, né à Paris

le 18 juillet 1771, mort à Paris le 27 octobre 1839, fils d'un administrateur du contrôle et des domaines et frère du précédent, fit ses études chez les Oratoriens de Juilly, et fut avocat au Châtelet. A la suppression de cette juridiction, il entra (1792) dans les bureaux du ministère des Relations extérieures, en sortit à la suite de dénonciations dont il fut l'objet, et devint professeur d'algèbre à l'École des ponts et chaussées. Compromis dans l'insurrection du 13 vendémiaire, il fut condamné à mort par contumace, vint purger sa contumace en 1796, et fut acquitté. Il occupa alors un emploi au cadastre, et se fit connaître par des brochures antireligieuses et politiques. Deux ans après son mariage avec la veuve du comte de Flourieu, il se retira à Genève (1814), où il resta cinq ans, et ne cessa de publier en faveur des idées libérales des brochures de circonstance contre le gouvernement de la Restauration. Le 21 avril 1828, il fut élu député du 3^e arrondissement de Paris par 1,162 voix sur 1,905 votants. Il prit place à gauche, demanda (1829) la mise en accusation des ministres pour concussion et trahison, parla contre les Jésuites, pour la suppression de la loterie, pour le refus de l'impôt en cas de violation de la Charte, et signa l'Adresse des 221. Réélu, le 12 juillet 1830, par 1,237 voix sur 1,386 votants, contre 146 à M. Breton, il protesta contre les Ordonnances, demanda de prendre la déclaration de la Chambre de 1815 pour base de nos institutions politiques, réclama la mise en accusation des derniers ministres de Charles X, et réclama la liberté de l'imprimerie et de la librairie. Ce fut le 5^e arrondissement de Paris qui l'envoya à la Chambre, aux élections du 5 juillet 1831, par 616 voix sur 940 votants. Il signa le « compte rendu » de 1832, et parla en faveur du rappel des Bonaparte, et pour la mise en liberté de la duchesse de Berry; le 9 avril 1832, il demanda si les droits de la succession du prince de Condé étaient acquittés. Le directeur de l'enregistrement, M. Calmon, répondit que non, bien que la succession fût ouverte depuis dix-huit mois, « le gouvernement, ajouta-t-il, accordant toujours des délais pour l'acquiescement des droits de succession, lorsqu'il était constaté que les héritiers n'avaient pas les moyens de les acquitter. (Eclamations.) Oui, Messieurs, c'est ici le cas, car ces droits s'élèvent à plus de quatre millions, et il ne s'est trouvé dans la succession aucune valeur mobilière. Les liquidateurs de la succession ont cherché à contracter un emprunt sans y réussir; ils viennent de mettre en vente neuf mille arpents de bois et, avant peu de temps, les droits seront versés. » Aux élections du 21 juin 1834, M. de Salvette échoua avec 387 voix contre 508 à M. Thiers, élu; mais, ce dernier ayant été nommé ministre, M. de Salvette regagna son siège le 27 décembre suivant, par 554 voix sur 1,022 votants et 1,183 inscrits, contre 465 à M. Davillier. Il continua de siéger dans l'opposition de gauche, et de harceler les ministres, dans la forme piquante et incisive qui lui était familière. Successivement réélu, le 4 novembre 1837, par 713 voix sur 1,139 votants et 1,287 inscrits, contre 415 à M. l'Arquin, et le 2 mars 1839, par 732 voix sur 963 votants, il mourut en octobre suivant, en refusant les secours religieux; son enterrement fut purement civil. Membre libre de l'Académie des sciences morales depuis 1830. On a de lui de nombreuses brochures politiques, historiques, littéraires; il collabora en outre à un certain nombre de journaux, de revues et de recueils.

SALVETON (ANROUX dit FÉLÉRIC), député de 1837 à 1839 et de 1845 à 1848, né à Brioude (Haute-Loire) le 20 avril 1801, d'une vieille famille de robe, mort dans sa propriété de Nonette (Puy-de-Dôme) le 14 novembre 1870, alla faire son droit à Paris, après de brillantes études au lycée de Clermont. D'opinions libérales, il fut, par l'influence de La Fayette, son compatriote, entraîné dans la conspiration de Belfort; poursuivi de ce chef, bien qu'il n'eût point participé à la tentative d'exécution, il fut acquitté par le jury du Haut-Rhin, le 13 août 1822. Reçu licencié en droit le 11 juillet 1823, il se fit inscrire au barreau de Riom, où il acquit rapidement de la réputation. Il collabora aussi au *Journal des audiences de la cour royale de Riom*, et, à l'avènement de la monarchie de juillet, fut nommé avocat général à Riom (4 septembre 1830); il passa premier avocat général près la même cour le 27 novembre 1833. Candidat aux élections législatives à Brioude, le 21 juin 1831, il n'obtint que 77 voix contre 133 accordées à M. Mallye, candidat de l'opposition dynastique, élu. Chevalier de la Légion d'honneur du 27 avril 1835, il se représenta à la députation dans la même circonscription, le 4 novembre 1837, et fut élu par 139 voix contre 198 à M. Mallye, député sortant (252 votants, 285 inscrits). Les élections générales du 2 mars 1839, après la dissolution de la Chambre, ne lui furent pas favorables; il échoua avec 117 voix, contre 133 données à M. Mallye, élu. Procureur général près la cour d'Amiens le 16 décembre 1839, et membre du conseil académique de cette ville (10 mars 1840), M. Salveton se représenta de nouveau à la députation, à Brioude, aux élections générales du 9 juillet 1842; mais il échoua contre M. Mallye, élu par 174 suffrages. Le gouvernement l'appela aux fonctions de procureur général à Rouen (20 avril 1844) et le promut officier de la Légion d'honneur (29 avril 1846). Le 1^{er} août suivant, candidat aux élections législatives à Brioude, M. Salveton fut élu, au second tour, par 199 voix, contre 94 à M. Rabusson-Lamothe, 66 à M. Mallye, 1 à M. Romeuf, (361 votants, 335 inscrits). Durant ces deux législatures, M. Salveton prit une part active aux travaux parlementaires, et fit partie de nombreuses commissions, notamment de celle qui élaborait la loi des 28 mai-8 juin 1838 sur les faillites et banqueroutes; il fut un de ses membres les plus laborieux et les plus écoutés, prit plusieurs fois la parole à la tribune lors de la discussion de cette loi en séance publique, et fit le plus souvent adopter sa manière de voir. En 1839, il se fit inscrire pour appuyer le projet d'adresse hostile au ministère Molé; mais la discussion fut close avant son tour de parole, et il fut des 213 députés qui repoussèrent le projet d'adresse amendé favorablement au ministère, et adopté par 222 voix (19 janvier 1839). Le 20 avril 1847, il prononça un discours contre le projet Rémusat sur les députés fonctionnaires, mais l'agitation qui régnait dans la Chambre ne lui permit pas de l'achever. Membre de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les livrets d'ouvriers, il fut choisi par elle comme rapporteur, et son rapport, déposé le 6 juillet 1847, a été considéré comme le travail le plus complet sur la matière. Nommé membre de la commission du budget de 1849, il fut empêché de remplir ce mandat par la révolution de février 1848. Ami de M. Guizot, M. Salveton avait toujours voté avec le parti conservateur constitutionnel et n'avait pris aucune part à la campagne réformiste qui amena la

chute de Louis-Philippe. Le gouvernement provisoire le remplaça dans ses fonctions de procureur général à Rouen par M. Sénart (23 janvier 1818). M. Salveton reprit sa place au barreau de Riom (10 décembre suivant), et y resta jusqu'à sa mort; il fut neuf fois élu bâtonnier de l'ordre, de 1852 à 1867. Fidèle au gouvernement qu'il avait servi, il refusa toujours par la suite de rentrer dans la magistrature et dans la vie politique. Il souffrait déjà du diabète, lorsque les désastres de 1870 vinrent compliquer cette affection de cruelles angoisses morales qui le conduisirent au tombeau (14 novembre). Comme magistrat, M. Salveton avait porté la parole dans nombre de procès célèbres, notamment dans l'action intentée par l'Etat contre le duc d'Anmale, au sujet de la prétendue domanialité des terres de Chantilly (décembre 1812); il siégea dans le procès intenté contre M. de Beauvallon pour son duel mortel contre M. Dujarric, gérant de la *Presse* (mars 1816), etc. Il avait épousé, le 12 septembre 1826, Mlle Elisabeth-Euphrasie Amarithon de Beaugard, cousine du député J.-B.-L. Amarithon, baron de Montfury; il en eut deux fils. L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, dont il était membre depuis le 7 janvier 1836, confia le soin de prononcer son éloge funèbre à M. Ancelet (3 août 1876). On a de lui, outre des plaidoyers et des discours: *Etudes sur la vie de Michel de l'Hôpital* (1835); *Etudes sur la vie et les œuvres de Jean Domat* (1840); *Discours sur l'Indifférence* (1841), etc. Il a laissé plusieurs ouvrages manuscrits.

SALVY (CHRISTOPHE-LOUIS-FIRMIN), représentant en 1871, né à Mauriac (Cantal) le 25 septembre 1815, fils d'un avocat qui entra plus tard dans la magistrature, termina ses études classiques au collège Stanislas, fit son droit, débuta comme avocat à Mauriac (1838), devint conseiller municipal et adjoint au maire, et alla (1847) se faire inscrire au barreau de Riom, dont il devint bâtonnier (1869). Elu, le 8 février 1871, représentant du Cantal à l'Assemblée nationale, le 3^e sur 5, par 23,486 voix (33,107 votants, 59,650 inscrits), il siégea parmi les républicains conservateurs, se fit inscrire aux réunions Feray et Salut-Marc-Girardin, fut membre de la commission qui remit le pouvoir exécutif à Thiers, rapporteur de la loi sur le cautionnement des journaux, et vota pour la paix, contre l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, contre le service de trois ans, contre la démission de Thiers, contre le septennat, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon et pour les lois constitutionnelles. Il se retira de la politique après la législature.

SAMARY (PHILIPPE), député en 1789, né à Carcassonne (Aude) le 5 février 1731, mort à Carcassonne le 8 novembre 1803, était curé de Carcassonne quand il fut élu, le 25 mars 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de cette ville. Il vota la vérification des pouvoirs en commun, fit hommage à la nation d'une somme de 1,000 livres le 22 septembre 1789, et insista (13 avril 1790) sur la question d'une religion d'Etat. Il disparut de la scène politique après la session.

SANADON (BARTHÉLEMY-JEAN-BAPTISTE), membre de la Convention, né à Evreux (Eure) le 5 février 1729, mort à Sainte-Marie (Basses-

Pyénées) le 9 février 1796, entra dans les ordres, se rallia aux idées de la Révolution, prêta le serment civique, et fut élu évêque constitutionnel des Basses-Pyrénées (février 1791). Le 4 septembre 1792, ce département l'envoya siéger à la Convention nationale, le 1^{er} sur 6, par 276 voix (468 votants). Sanadon siégea parmi les modérés, et répondit au 3^e appel nominal dans le procès du roi: « Je vote pour la réclusion pendant la guerre, et à la paix, la déportation. » Il donna sa démission le 13 août 1793, et mourut trois ans après.

SANCERRE (LOUIS-FRANÇOIS), député en 1791, né le 14 mai 1755, mort à une date inconnue, était commissaire du roi près du district de Castres, quand il fut élu, le 28 juin 1791, député du Tarn à l'Assemblée législative, le 2^e sur 9, par 364 voix (420 votants). Il siégea très obscurément et fut dénoncé par Chabot comme suspect de fomenter des troubles. Sa carrière politique prit fin avec la session.

SANCY (JEAN-BAPTISTE), député en 1789, né à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) en 1725, mort à Chalon-sur-Saône le 11 septembre 1797, avocat dans sa ville natale et juge châtelain de Germolles, fut élu, le 3 avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Chalon-sur-Saône, avec 162 voix (245 votants). Il siégea très obscurément et son nom n'est pas cité au *Moniteur*. Il donna sa démission le 31 octobre 1789, et fut remplacé par son fils, qui suit.

SANCY (CHARLES), député en 1789, né à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) le 3 juin 1758, mort à Chalon-sur-Saône le 15 mars 1830, fut, avant la Révolution, avocat à Chalon et lieutenant particulier civil au bailliage de cette ville. Elu, le 5 avril 1789, député suppléant du tiers aux Etats-Généraux par ce bailliage, il fut admis à siéger le 31 octobre 1789, en remplacement de son père démissionnaire; il fit une motion sur la nomination des députés aux fonctions de ministère public, combattit le système d'un seul tribunal criminel par département, et refusa de signer la pétition à propos du 20 juin. Après la session, il devint membre du directoire du département (1793), maire de Chalon (1799), conseiller général (1804-1810), juge au tribunal civil (1806) et président du tribunal (1818). Chevalier de la Légion d'honneur.

SANDRIQUE (PAUL-JULES), député de 1882 à 1889, né à Brunchamel (Aisne) le 14 juin 1815, fit ses études au lycée de Versailles et vint étudier le droit à Paris. Reçu avocat, il fut secrétaire de M. Clément Laurier (1869), se fit remarquer au barreau et plaida devant la haute cour de Blois pour M. Villeneuve, plus tard député de la Seine. Pendant la guerre, il remplit à Tours auprès de M. Ranc les fonctions de chef de cabinet du directeur de la sûreté générale. Conseiller général de l'Aisne pour le canton de Rozoy-sur-Seine, M. Sandrique, qui était devenu secrétaire de Gambetta en 1871, se présenta à la députation le 12 novembre 1882, et fut élu, au second tour, député de la 1^{re} circonscription de Vervins, par 7,136 voix (12,691 votants, 16,649 inscrits), contre 5,317 au docteur Dupuy, maire de Vervins; il remplaçait M. Soye, décédé. M. Sandrique siégea à gauche, et vota avec les oppor-

timistes, notamment pour les crédits de l'expédition du Tonkin. Inscrit sur la liste républicaine modérée de l'Aisne, lors des élections d'octobre 1885, il fut réélu, au scrutin de ballottage (18 octobre), le 1^{er} sur 8, par 64,519 voix (117,821 votants, 117,808 inscrits), reprit sa place dans la majorité, parut peu à la tribune, vota l'expulsion des princes, soutint de ses votes les cabinets Rouvier et Tirard, et se prononça en dernier lieu contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse; il s'abstint sur l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, et était absent par congé lors du scrutin sur les poursuites contre le général Boulanger.

SANLOT-BAGUENAU (ADRIEN-GUSTAVE-THIBAUT), député de 1824 à 1827, né à Paris le 9 octobre 1782, mort à Paris le 26 avril 1851, fils d'un maître des comptes sous l'ancien régime, dirigeait à Paris la maison de banque de son beau-père, M. Bagnenault, et était fondateur de la Société pour l'amélioration des prisons (1819), administrateur du bureau de charité du 3^e arrondissement de Paris (1821), maire du 2^e arrondissement (décembre même année), vice-président du collège du département de la Seine (1822), président du collège électoral du 2^e arrondissement (1823), lorsque ce dernier collège l'eut élu député, le 25 février 1824, par 701 voix (1,404 votants) contre 698 à M. J. Lafitte. Il parla (avril) contre le projet de conversion des rentes présenté par M. de Villele. Révoqué de ses fonctions de maire l'année suivante, il présenta sur l'article 6 du projet de loi sur le milliard des émigrés un amendement tendant à réduire la charge qui allait incomber de ce chef au Trésor; cet amendement fut rejeté. La Chambre lui donna un certain nombre de voix pour la vice-présidence en 1826; non réélu en 1827, M. Sanlot-Bagnenault ne se représenta plus. Chevalier de la Légion d'honneur (1824).

SANS (FRANÇOIS-PRIME-FÉLICIEN), député de 1831 à 1834, né à Ax (Ariège) le 6 juin 1795, était négociant à Toulouse, lorsqu'il fut élu, le 5 juillet 1831, député de cette circonscription, la 3^e de la Haute-Garonne, par 85 voix (127 votants, 318 inscrits), contre 42 à M. Th. Rolland. Il siégea dans la majorité ministérielle jusqu'en 1834, et échoua à cette date (21 juin) avec 69 voix, contre 157 à M. Bastide d'Azard. Il n'appartint pas à d'autres assemblées.

SANS-LEROY (CHARLES-FRANÇOIS), député de 1835 à 1839, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 4 novembre 1818, fit son droit, fut reçu avocat, et, au moment de la guerre de 1870, devint capitaine aux mobiles de l'Ariège et mérita par sa conduite d'être décoré de la Légion d'honneur (11 décembre 1871). Chef de cabinet du préfet de la Gironde en 1872, sous-préfet de Luze en 1873, puis de Barbezieux, secrétaire général de la préfecture de la Corse et de celle de Maine-et-Loire, il fut révoqué de ces dernières fonctions au 16 mai 1877 et réintégré dans l'administration comme sous-préfet de Toulon en décembre 1877. Il donna bientôt sa démission, et se retira dans l'Ariège, où il devint conseiller général du canton de Mas-d'Azil et maire de Daumazan. Porté sur la liste républicaine de l'Ariège, aux élections législa-

tives du 4 octobre 1885, il fut élu, le 2^e sur 4, par 31,886 voix (53,266 votants, 73,327 inscrits); il siégea dans le groupe opportuniste, soutint la politique scolaire et coloniale des ministères républicains, vota contre l'expulsion des princes, appuya, comme rapporteur, les revendications des fabricants de sucre (juin 1886), demanda (février 1888) la nomination d'une commission chargée d'étudier le renouvellement du privilège de la Banque de France, et, dans la dernière session, s'abstint sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), et sur l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, et se prononça pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse; absent par congé lors du scrutin sur les poursuites contre le général Boulanger.

SANSAC (CÉSAR-JEAN-BAPTISTE-MARIE BARONIN, COMTE DE), député de 1820 à 1824, né à Allemans-du-Drot (Lot-et-Garonne) le 19 novembre 1766, mort à une date inconnue, servit dans les armées du roi; il était capitaine de cavalerie au moment de la Révolution. Il émigra, fut fait, à la Restauration, lieutenant-colonel aux gardes et chevalier de Saint-Louis, puis se retira à Allemans où il possédait d'importantes propriétés. Élu, le 13 novembre 1820, député du grand collège du Lot-et-Garonne, par 217 voix (361 votants, 437 inscrits), il siégea obscurément dans la majorité, et quitta la vie politique aux élections de 1827.

SANSAS (PIERRE), représentant en 1871, député en 1876, né à Bordeaux (Gironde) le 13 décembre 1804, mort à Versailles le 5 janvier 1877, fit son droit à Toulouse et se fit inscrire au barreau de Bordeaux (1835). D'opinions libérales, il fut, sous Louis-Philippe, membre du conseil municipal de Bordeaux (1846) et adjoint au maire (1848). Il défendit avec ardeur les idées démocratiques dans la *Tribune de la Gironde*, dont il était co-propriétaire et l'un des rédacteurs. Il protesta contre la politique du prince Louis-Napoléon, et fut déporté au 2 décembre. Après un séjour de quatre ans en Espagne, il rentra à Bordeaux, fut de nouveau compromis dans l'attentat d'Orsini en 1858, et interné en Algérie, où il plaida au barreau de Constantine; il rentra, à l'amnistie de 1859, et reprit sa place au barreau de Bordeaux. Il redevint membre du conseil municipal, s'occupa surtout, jusq'en 1870, de travaux juridiques et historiques, publia une brochure sur les *Origines municipales de Bordeaux*, et obtint une médaille d'or de l'Académie de cette ville, dont il était membre. Il créa le musée lapidaire en 1867, et fonda en 1873 la Société archéologique de Bordeaux. Le gouvernement du 4 septembre le nomma avocat général à la cour de Bordeaux le 5 novembre 1870; mais il fut révoqué le 2 mai 1871. Il entra alors dans la politique, posa sa candidature républicaine dans la Gironde, aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, motivées par l'option de quatre représentants pour d'autres départements, et fut élu, le 4^e et dernier, par 75,345 voix (129,770 votants, 201,514 inscrits). Il prit place à la gauche républicaine et vota contre la pétition des évêques, pour le service de trois ans, contre la démission de Thiers, contre le septennat, contre le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon et pour les lois constitutionnelles. En juillet 1871, il vota aussi en faveur de la proposition Maleville relative à la dissolution,

et, le 12 juillet 1875, repoussa la loi sur l'enseignement supérieur. Réélu député, le 5 mars 1876, au second tour, dans la 2^e circonscription de Bordeaux, par 7,745 voix (12,887 votants, 23,301 inscrits), contre 4,907 à M. Mie, radical, il mourut en janvier suivant et fut remplacé, le 10 avril, par M. Mie. Son nom a été donné à une rue de Bordeaux.

SANSLAVILLE (BENOÎT), député en 1791, né à Beaujeu (Rhône) en 1738, mort à une date inconnue, était notaire dans sa ville natale quand il fut élu, le 1^{er} septembre 1791, député de Rhône-et-Loire à l'Assemblée législative, le 6^e sur 15, par 461 voix (641 votants). Il ne prit la parole que pour présenter des dons patriotiques au nom des écoliers du collège de la Marche, et disparut de la scène politique après la session.

SANSONI (EGIDE-MARIE), député au Corps législatif en 1808 et en 1810, né à Savone (Italie) le 1^{er} octobre 1757, mort à une date inconnue, d'abord administrateur communal de Savone, puis maire de cette ville et président du collège électoral de Savone lors de l'annexion de la république ligurienne à la France, fut élu, le 3 octobre 1808, par le Sénat conservateur, député du département de Montenotte au Corps législatif. Son mandat lui fut renouvelé le 10 août 1810; il siégea jusqu'aux traités de 1814.

SAPEY (LOUIS-CHARLES), député au Corps législatif de l'an X à 1808, représentant aux Cent-Jours, député de 1819 à 1821, de 1828 à 1848 et sénateur du second Empire, né au Grand-Lemps (Isère) le 7 mars 1769, mort à Paris le 5 mai 1857, sortit en l'an II de l'école militaire et fut incorporé au 9^e bataillon de l'Isère, qui devint, à l'armée d'Italie, la 12^e demi-brigade d'infanterie légère. Rentré dans ses foyers en l'an VI, il fut nommé directeur général des bâtiments de correspondance entre le continent et l'île de Corse. Secrétaire particulier de Lucien Bonaparte au ministère de l'Intérieur en l'an VIII, secrétaire de légation de France en Espagne en l'an IX, il fut appelé (27 germinal an X), par le choix du Sénat conservateur, à représenter au Corps législatif le département de l'Isère. Il siégea jusqu'en 1808 et soutint de tout son pouvoir le gouvernement impérial. Pendant les Cent-Jours, M. Sapey fut élu représentant du grand collège de l'Isère (12 mai 1815) par 86 voix (108 votants). La seconde Restauration l'avait rendu à la vie privée. Il reparut à la Chambre des députés le 11 septembre 1819, comme l'élu du même collège, avec 707 voix (1,019 votants, 1,293 inscrits), siégea dans l'opposition constitutionnelle et opina généralement avec les libéraux. Sorti de la Chambre en 1824, il y rentra le 21 avril 1828, le 2^e arrondissement de l'Isère (Tullins) lui ayant donné 110 voix sur 172 votants et 215 inscrits, contre 62 à M. Brenier de Montmorand, en remplacement d'Auguste Périer, qui venait d'opter pour une autre circonscription. M. Sapey combattit le ministère Polignac et vota l'Adresse des 221. Réélu, le 23 juin 1830, par 132 voix (213 votants, 249 inscrits) contre 77 à M. d'Haussez, il adhéra à la monarchie de Louis-Philippe, qui le nomma (1832) conseiller maître à la cour des comptes. A la Chambre, il soutint constamment la politique doctrinaire et conservatrice, et approuva les lois de dotation et d'apanage, ainsi que l'in-

demnité Pritchard. Il avait obtenu successivement sa réélection : le 5 juillet 1831, dans le 7^e collège du même département, par 124 voix (228 votants, 283 inscrits), contre 64 à M. Hipp. de Barral; le 21 juin 1834, par 179 voix (205 votants, 304 inscrits); le 4 novembre 1837, par 209 voix (235 votants, 317 inscrits); le 2 mars 1839, par 234 voix (250 inscrits); le 9 juillet 1842, par 209 voix (292 votants, 357 inscrits), contre 77 à M. Plancher; le 1^{er} août 1846, par 273 voix (283 votants, 439 inscrits). Sa carrière politique fut interrompue par la révolution de 1848. Mais le gouvernement présidentiel de L.-N. Bonaparte l'appela, le 26 janvier 1852, à siéger dans le nouveau Sénat, où M. Sapey se montra, jusqu'à sa mort (1857), le défenseur zélé des institutions nouvelles. Il avait été admis à la retraite, comme conseiller maître à la cour des comptes, le 7 mai 1851.

SAPEY (ETIENNE-ADRIEN), député au Corps législatif de 1852 à 1863, né au Grand-Lemps (Isère) le 29 février 1771, mort à Valence (Drôme) le 2 décembre 1863, appartient à l'administration de l'enregistrement et des domaines et fut directeur à Valence sous Louis-Philippe. Colonel de la garde nationale, il soutint le parti conservateur et fut, le 29 février 1852, avec l'appui du gouvernement, élu député au Corps législatif par la 1^{re} circonscription de la Drôme, avec 17,804 voix (23,261 votants, 34,780 inscrits), contre 5,165 à M. Moutier. Il adhéra au rétablissement de l'Empire, appartenant à la majorité dynastique, obtint le renouvellement de son mandat, le 22 juin 1857, par 18,315 voix (18,696 votants, 30,951 inscrits), et, ayant donné sa démission en 1859, fut remplacé, le 20 mars, par M. de Lacleisserie. Officier de la Légion d'honneur.

SAPINAUD DE LA RAIRIE (CHARLES-HENRI-FÉLICITÉ), député de 1822 à 1827 et pair de France, né au château du Sourdy (Vendée) le 31 décembre 1760, mort au même lieu le 10 août 1829, « fils de messire Charles-Daniel Sapinaud, seigneur des Nottes, et de dame Charlotte Gahou », entra au service militaire en 1778, comme cadet-gentilhomme au régiment de Poix. Lieutenant en 1789, il donna alors sa démission. Aux premiers mouvements insurrectionnels dont la Vendée fut le théâtre, il se mit à la tête d'une troupe royaliste, rejoignit Charette, et assista aux affaires de Tiffauges et des Herbiers. Il commanda quelque temps un corps particulier, avec lequel il participa à l'attaque de Mortagne le 24 mars 1794, et à celle de Challans le 6 juin suivant. Il se déclara pour Charette contre Stofflet, dans le différend qui s'éleva entre ces deux chefs, et fut contraint, en juin 1795, de faire sa soumission au général républicain Duthil. Il observa strictement la capitulation qui lui avait été imposée, et refusa de s'associer à la prise d'armes de 1799. Retiré à Mortagne, il ne revint à Paris qu'avec les Bourbons, fut nommé lieutenant général, prit part aux mouvements vendéens de 1815, et devint, après la mort de M. de La Rochejaquelein, général en chef de l'armée vendéenne. C'est en cette qualité qu'il signa, le 26 juin 1815, l'armistice avec le général Lamarque. La seconde Restauration le fit cordon rouge, commandeur de Saint-Louis, chevalier de la Légion d'honneur, et inspecteur des gardes nationaux de la Vendée. Après avoir été mis à la retraite comme lieutenant-général, le 1^{er} juillet 1820, et nommé conseiller général

de son département, il fut élu député du grand collège de la Vendée, le 29 novembre 1822, par 118 voix (199 votants, 227 inscrits), et réélu, le 6 mars 1824, par 134 voix (203 votants, 229 inscrits). Plus brave qu'éloquent, M. de Saphnaud siégea silencieusement dans la majorité ministérielle. Elevé à la dignité de pair de France le 5 novembre 1827, il continua de se montrer dévoué aux Bourbons et mourut moins d'un an avant la révolution de juillet.

SARLANDE (FRANÇOIS-ALBERT), député de 1876 à 1881, né à Alger (Algérie) le 13 avril 1847, mort en décembre 1888, fils d'un maître d'Alger, fit son droit à Aix et devint ensuite chef de cabinet du préfet des Bouches-du-Rhône. A la chute de l'Empire, il se retira en Dordogne, dans ses propriétés de Cantillac, dont il devint maire en décembre 1875. Elu comme candidat bonapartiste, le 5 mars 1876, au second tour, député de l'arrondissement de Nontron, par 10,344 voix (17,142 votants, 22,327 inscrits), contre 6,750 à M. Theulier, il prit place au groupe de l'Appel au peuple et soutint, au 16 mai, le ministère de Broglie contre les 363. Réélu, le 11 octobre 1877, par 10,441 voix (17,530 votants, 23,089 inscrits), contre 7,036 à M. Dusolier, il continua de siéger à la droite bonapartiste et vota avec la minorité. Ayant échoué, le 21 août 1881, avec 8,084 voix contre 9,652 à M. Dusolier, républicain, il ne se représenta plus.

SARLAT (ALEXANDRE-GASTON), député de 1881 à 1889, né à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) le 14 juin 1854, étudia le droit, fut reçu avocat et devint, à Paris, membre de la conférence Molé. Fondateur du Journal le *Progrès* à la Guadeloupe, il fut élu (2 octobre 1881) député de la 2^e circonscription de cette colonie, par 2,522 voix (3,293 votants, 20,869 inscrits), contre 551 à M. Emile Réaux et 203 à M. Gerville-Réache. Il appartint au groupe de l'Union républicaine, opina avec la majorité pour les ministères Gambetta et J. Ferry, pour les crédits de l'expédition du Tonkin, et, porté, le 25 octobre 1885, sur la liste républicaine de la Guadeloupe, fut réélu député de la colonie, le second et dernier, par 5,213 voix (10,514 votants, 34,103 inscrits). Il soutint de ses votes la politique du gouvernement, opina pour l'expulsion des princes, pour la nouvelle loi militaire, et se prononça, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. M. Sarlat, candidat malheureux aux élections législatives de septembre 1889, a été nommé, en septembre 1890, trésorier-payeur-général à Pondichéry.

SARRANS (JEAN-BERNARD), représentant du peuple en 1848, né à Cazères (Haute-Garonne) le 6 avril 1796, mort à Paris le 7 avril 1874, alla en Angleterre en 1820 et fit des cours de littérature à l'Athénée de Londres, de 1822 à 1826. Revenu en France en 1827, il collabora au *Commerce* et au *Journal des Electeurs*, feuilles de l'opposition libérale, et dénonça, dans ce dernier journal, en 1829, la vénalité des députés qui touchaient mille francs par mois sur la cassette royale. Partisan de la ré-

volution de 1830, il fut nommé aide-de-camp de La Fayette, mais ne tarda pas à passer de nouveau à l'opposition, et rédacteur de la *Nouvelle Minerve*, dans laquelle Cormenin publia ses *Portraits parlementaires*, fut frappé de plusieurs condamnations. Il s'était lié à Londres avec le prince Louis-Napoléon qu'il reçut plusieurs fois en secret chez lui, et fut un des confidentes des diverses tentatives bonapartistes. Après avoir échoué à la députation dans le 1^{er} collège de l'Aude (Carcassonne), le 9 juillet 1842, avec 143 voix contre 193 à l'élu, M. Res-igeac, et le 1^{er} août 1846, avec 101 voix contre 208 au député sortant réélu, M. Res-igeac, M. Sarrans fut élu, le 23 avril 1848, représentant de l'Aude à l'Assemblée constituante, le 2^e sur 7, par 41,418 voix (67,165 votants, 75,218 inscrits). Il fit partie du comité des affaires étrangères, protesta contre les proscriptions en masse qui suivirent les journées de juin 1848, et vota avec la gauche, pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre L. Blanc, contre l'incompatibilité des fonctions, pour l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs et contre l'expédition de Rome. Non réélu à la Législative, il rentra au *Journal des Communes* et à la *Semaine* sous le pseudonyme de Nicolas. On a de lui : *Sur la guerre d'Espagne et la tyrannie des Bourbons*; — *La Fayette et la révolution de 1830* (1832); *Louis-Philippe et la contre-révolution de 1830* (1834, 2 volumes); *De la décadence de l'Angleterre et des intérêts de la France* (1829).

SARRAZIN (GILBERT, COMTE DE), député en 1789, né au château de Bonnesfont (Luy-de-Dôme) le 31 octobre 1732, mort à Vendôme (Loir-et-Cher) le 24 août 1825, d'une ancienne famille noble originaire du Jura, servit dans le régiment des dragons de Noailles et fit la guerre de Sept ans. Il était colonel et chevalier de Saint-Louis, quand il demanda sa retraite après s'être marié dans le Vendôme. Elu, le 24 mars 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailliage de Vendôme, il fut délégué par son ordre à l'assemblée du tiers, et obtint de la noblesse de son bailliage, le 14 juillet 1791, de nouveaux pouvoirs illimités. Il émigra en 1792, rentra en France sous le Consulat, et vécut dans la retraite jusqu'à sa mort.

SARRET DE COUSSERGUES (JOSEPH-LOUIS-HENRI, BARON), député de 1822 à 1827, et pair de France, né à Béziers (Hérault) le 29 juillet 1759, mort à Béziers le 2 février 1845, « fils de noble Antoine-Henri de Sarret, seigneur de Coussergues, et de dame Marguerite-Françoise Guilhelmine de Joubert », était contre-amiral honoraire, chevalier de Saint-Louis, et conseiller général de l'Hérault, quand il fut élu, le 16 mai 1822, député du grand collège de l'Hérault, par 238 voix (369 votants, 486 inscrits). Réélu, le 6 mars 1824, par 215 voix (336 votants, 457 inscrits), il siégea parmi les ministériels, et vota toutes les mesures réclamées par la majorité. Nommé pair de France, le 5 novembre 1827, par le ministère de Villèle, il continua de se faire remarquer par son dévouement au pouvoir, et quitta la Chambre haute à la révolution de 1830, en vertu de l'article 63 de la nouvelle Charte constitutionnelle.

SARRETTE (HERMAN), représentant en 1871, député de 1876 à 1889, né à Lacauzade (Lot-et-Garonne) le 18 octobre 1822, riche propriétaire, s'engagea, lors de la guerre de 1870, comme simple volontaire dans le bataillon de mobiles où son fils était officier. Élu, le 8 février 1871, représentant du Lot-et-Garonne à l'Assemblée nationale, le 4^e sur 6, par 55,825 voix (76,859 votants, 109,002 inscrits), il s'assit au groupe de l'Appel au peuple, prit part à la discussion de la loi sur le recrutement, et vota pour la paix, pour la pétition des évêques, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, pour la dissolution, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Conseiller général du canton de Montflanquin du 8 octobre 1871, il fut réélu, le 20 février 1876, député de l'arrondissement de Villeneuve-d'Agen, par 14,119 voix (23,264 votants, 27,050 inscrits), contre 8,929 à M. de Langslois, légitimiste. Il reprit sa place au groupe de l'Appel au peuple et fut l'un des 153 députés qui, au 16 mai 1877, soutinrent le ministère de Broglie contre les 363. Réélu, le 14 octobre 1877, par 13,657 voix (24,185 votants, 28,393 inscrits), contre 10,357 à M. Gay, républicain, et le 21 août 1881, par 12,433 voix (23,582 votants, 28,771 inscrits), contre 10,943 à M. Laporte, républicain, il continua de voter avec la minorité de droite contre la politique scolaire et coloniale des ministères républicains. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice du Lot-et-Garonne, il fut élu, le 2^e sur 5, et le seul de cette liste, par 42,518 voix (81,783 votants, 101,686 inscrits). Il adhéra en 1888 au programme du général Boulanger, et se prononça, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

SARRIEN (JEAN-MARIE-FERDINAND), député depuis 1876, ministre, né à Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire) le 13 octobre 1840, fils d'un tanneur de Bourbon-Lancy, fit ses études à Moulins, fut reçu avocat à Paris en 1863, et se fit inscrire au barreau de Lyon (1870-1874). Capitaine des mobilisés de Saône-et-Loire pendant la guerre franco-allemande, il fit la campagne de Dijon et fut décoré (17 septembre 1871). Il se fixa alors dans sa ville natale dont il devint maire à la mort de son père (octobre 1871), fut révoqué de ces fonctions au 24 mai 1873, et réintégré le 17 mai 1876; il était aussi conseiller général de Bourbon-Lancy (8 octobre 1871). Élu, le 20 février 1876, député de l'arrondissement de Charolles, par 7,925 voix sur 12,535 votants et 16,604 inscrits, contre 4,611 à M. Huët, ancien député, il prit place à gauche, et fut des 363. Réélu, le 14 octobre 1877, par 8,736 voix sur 13,960 votants et 17,570 inscrits, contre 5,452 à M. Huët, bonapartiste, il appuya la politique scolaire et coloniale des ministères républicains, fit partie de la commission du budget, et fut réélu, le 21 août 1881, par 7,011 voix sur 9,604 votants et 18,902 inscrits, contre 2,169 à M. Villiers. Il inclina un peu plus à gauche, déposa (18 juin 1882) un rapport favorable pour les crédits destinés à l'armement de la flotte (affaires

d'Égypte), et, rapporteur (décembre suivant) du budget retourné à la Chambre par le Sénat, dénia à la Chambre haute le droit d'ouvrir de nouveaux crédits. Le 6 avril 1885, il prit dans le cabinet Brisson le portefeuille des Postes et Télégraphes, qu'il échangea, le 7 janvier 1886, dans le nouveau cabinet Freycinet, pour celui de l'Intérieur; il avait été réélu, le 4 octobre précédent, sur une liste radicale, député de Saône-et-Loire, au 1^{er} tour, le 1^{er} sur 9, par 74,871 voix sur 135,611 votants, et 174,424 inscrits. À la Chambre, et comme ministre, il s'efforça de justifier l'expulsion du duc d'Anmale (juin 1886), défendit (octobre) ses agents dans la grève de Vierzon, s'opposa (décembre) à la suppression des sous-préfets par mesure budgétaire, tout en se déclarant prêt à étudier cette réforme, et, accepta, dans le nouveau ministère Goblet, le portefeuille de la Justice (11 décembre 1886). Il tomba, avec ce cabinet, sur la question des économies budgétaires, le 17 mai 1887. Sept mois après, il revint aux affaires, comme ministre de l'Intérieur, dans le cabinet Tirard (12 décembre 1887); interpellé (janvier 1888) sur l'attitude prise par le conseil municipal de Paris lors de la chute de M. Grévy, président de la République, il reconnut qu'il serait bon de réinstaller le préfet de la Seine à l'Hôtel de Ville, mais qu'il ne le ferait pas sans une loi. En février, il consentit à une diminution des fonds secrets, mais non à leur suppression. La chute du ministère Tirard ramena M. Sarrrien à son banc de député (2 avril 1888). Dans la dernière session, il s'est prononcé pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

SARRUT (DOMINIQUE-GERMAIN), représentant en 1818 et en 1849, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 20 avril 1800, mort à Pontlevoy (Loire-et-Cher) le 30 octobre 1863, fit ses études comme boursier au lycée de Toulouse, vint à Paris étudier la médecine, fut quelque temps professeur au Val-de-Grâce et préparateur de Segalas, et entra dans l'enseignement. Professeur au collège de Pontlevoy (1822), puis directeur de cet établissement (1824), il s'occupa de littérature en même temps que de politique démocratique, et dut donner sa démission de directeur de Pontlevoy en 1827. Président de la commission départementale de l'Ariège après la révolution de 1830, il fit une vive opposition au gouvernement de Louis-Philippe, collabora à la *Tribune*, qu'il acheta et qu'il dirigea pendant quelques années, fut l'objet de cent quatorze procès de presse et fut quatre fois condamné à l'amende et à la prison; il redoubla de vigueur dans ses polémiques et publia un grand nombre d'ouvrages, tels que : *Procès à l'histoire* (1832); *Second procès à l'histoire* (1833); *Quelques mots à M. le maréchal Clausel* (1837); *Études rétrospectives sur l'état de la scène tragique, de 1815 à 1830* (1842). En 1835, il entreprit en collaboration avec M. Saint-Esme un vaste recueil de *Biographies des hommes du jour* (6 vol.) dont les tendances lui suscitèrent encore de nombreuses poursuites. Les relations qu'il avait alors avec le parti bonapartiste amenèrent, à l'occasion du procès de Stras-

bourg (1836) une perquisition à son domicile. Après la révolution de 1815, M. Germain Sarrut fut élu (23 avril) représentant du Loir-et-Cher à l'Assemblée constituante, le 4 sur 6, par 32,217 voix (63,931 votants, 66,677 inscrits). Il prit place à l'extrême-gauche, et, dans la séance d'ouverture (4 mai), demanda, « au nom de tous les représentants de la France, » que les mots de « République démocratique » fussent joints à ceux de « Liberté, Égalité, Fraternité, » dans la proclamation officielle du gouvernement nouveau. Il combattit, le 7 juin, la loi sur les attroupements proposée par la commission exécutive, et, dans la séance du 23 juin, protesta énergiquement contre l'état de siège; il défendit aussi devant les conseils de guerre un grand nombre d'insurgés. A l'Assemblée, il fit partie du comité de l'instruction publique, et vota avec la fraction la plus avancée du parti républicain; contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, pour le droit au travail, pour la suppression de l'impôt du sel, pour la proposition Râteau, pour l'amnistic, contre l'interdiction des clubs, contre les crédits de l'expédition romaine, pour l'abolition de l'impôt des boissons. Réélu, le 13 mai 1849, représentant du Loir-et-Cher à l'Assemblée législative, le 2^e sur 5, par 23,330 voix (51,330 votants, 71,600 inscrits), il fut invalidé par la nouvelle majorité en raison d'une ancienne faillite dans laquelle il avait été compromis; il se représenta le 8 juillet, et obtint 13,537 voix seulement, contre 14,647 à Pélu bonapartiste, M. Clary, et 2,009 à M. Ducaux. En dépit de ses anciennes attaches bonapartistes, M. Germain Sarrut garda une attitude hostile au gouvernement présidentiel de L.-N. Bonaparte. Il fut écarté définitivement de la scène politique par le coup d'Etat du 2 décembre 1851, et refusa constamment les faveurs ou les secours qui lui furent indirectement offerts sous l'Empire. On a encore de lui: une *Histoire de France de 1792 jusqu'à nos jours* (en collaboration avec M. Labourieu) 1843-1875, et une étude sur les *Chemins de fer en général et le système Jouffroy en particulier*, système auquel il avait sacrifié toute sa fortune.

SARTELON (ANTOINE-LÉGER, CHEVALIER), député au Corps législatif de 1813 à 1815, député de 1815 à 1827, né à Tulle (Corrèze) le 16 octobre 1770, mort à Châlons-sur-Marne (Marne) le 2 novembre 1825, « fils de sieur Jean-Pierre Sartelon, avocat au parlement, et de demoiselle Marianne Fougéron », servit sous l'empire en qualité de commissaire-ordonnateur des guerres, et fut élu, le 6 janvier 1813, par le Sénat conservateur député de la Corrèze au Corps législatif; il fit partie du comité des approvisionnements. Il adhéra à la déchéance de l'empereur, se prononça contre lui au retour de l'île d'Elbe, refusa de lui les fonctions de commissaire-ordonnateur en chef de l'armée du Rhin, et fut nommé, à la seconde Restauration, ordonnateur en chef de la maison militaire du roi, et président du collège électoral de Tulle. Élu député du grand collège de la Corrèze, le 22 août 1815, par 162 voix (192 votants, 239 inscrits), et réélu, le 4 octobre 1816, par 103 voix (191 votants, 231 inscrits), il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable, prit place au centre en 1816, vota pour la restitution aux émigrés de leurs biens non vendus, fut rapporteur de la pétition des prisonniers d'Etat sous l'empire, demanda

des économies sur le budget de la guerre, fit l'éloge du duc de Feltre, appuya les lois sur la presse et sur le recrutement, et, de la série sortante en 1820, ne reparut plus sur la scène politique.

SARTIGES (ÉTIENNE-GILBERT-EUGÈNE, VICOMTE DE), sénateur du second empire, né à Gannat (Allier) le 17 janvier 1809, mort en 1890, appartenait à une vieille famille d'Auvergne. Il entra dans la diplomatie en 1830, en qualité d'attaché d'ambassade à Rome, et occupa successivement les fonctions de secrétaire, de chargé d'affaires et de ministre plénipotentiaire au Brésil, en Grèce, à Constantinople, en Perse, aux États-Unis, en Hollande et en Italie. De 1861 à 1868, le comte de Sartiges fut ambassadeur à Rome. Le 15 août 1863, il fut appelé au Sénat, où il soutint de ses votes la politique impériale. La révolution de 1870 le rendit à la vie privée. Grand officier de la Légion d'honneur (16 juin 1856).

SARTIN (MICHEL-HIPPOLYTE), représentant en 1849, né à Saint-Sauvier (Allier) le 13 mars 1802, mort le 14 août 1873, étudia le droit, fut reçu avocat, et exerça sa profession à Montluçon. Républicain, il remplit, en 1848, les fonctions de sous-commissaire du gouvernement provisoire dans cette ville, fut destitué par le gouvernement de Cavaignac, et fut élu, le 13 mai 1849, représentant de l'Allier à l'Assemblée législative, le 6 sur 7, par 40,233 voix (65,596 votants, 90,096 inscrits). Il siégea à la Montagne et vota avec la minorité démocratique, contre l'expédition de Rome, contre la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, contre la loi restrictive du suffrage universel, protesta contre le coup d'Etat de 1851, et reutra dans la vie privée.

SARTRE (MARC-ANTOINE), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Bruniquel (Tarn-et-Garonne) en 1769, mort le 14 août 1853, était propriétaire à Bruniquel avant la Révolution. Administrateur du district de Montauban en 1790, il fut élu, le 10 septembre 1792, second suppléant à la Convention par le département du Lot « à la pluralité des voix ». Admis à siéger le 18 thermidor an III, il s'y fit peu remarquer, et passa, le 24 vendémiaire an IV, au Conseil des Cinq-Cents, comme député du Lot, élu par 96 voix (108 votants). Il sortit du Conseil en l'an V et ne reparut plus sur la scène politique.

SASSENAY (DE). — Voy. BERNARD.

SATILLIEU (CHARLES-FRANÇOIS-ANTOINE DUFAY DE SAINT-SILVESTRE, MARQUIS DE), député en 1793, né à Satillieu (Ardèche) le 1^{er} octobre 1752, mort au château de Satillieu le 4 mai 1814, entra à l'École du génie de Metz, en sortit sous-lieutenant en 1771, et devint lieutenant le 31 décembre 1776 et capitaine le 8 avril 1779. Il donna ensuite sa démission et fut élu, le 25 mars 1780, député de la noblesse aux États-Généraux par la sénéchaussée d'Annonay. Il prêta serment comme officier le 10 juillet 1791, et fut nommé pour assister au *Te Deum* du 14 juillet suivant. Après la session, il se retira dans l'Ardèche où il s'occupa, sans être inquiété, de travaux littéraires et scientifiques. Membre et président du conseil général de l'Ardèche sous le Consulat et bibliothécaire de l'École centrale puis du lycée, il a publié : *Notices des hommes*